

Assurance Bris de Machines

Les engins de chantier sont indispensables à la bonne marche de votre activité. Ces matériels ainsi que leurs accessoires peuvent néanmoins subir des dommages pénalisant votre capacité de travail

Avec notre contrat d'assurances Bris de Machines, vous protégez votre investissement en cas de sinistre. Ainsi, vos finances sont sécurisées

OBJET

- **Un contrat sur-mesure avec 4 formules de garanties adaptées à la nature des engins et des matériels dont vous disposez**
- **Vous choisissez les garanties ainsi que les montants de garantie et de franchise**

CIBLE

- Les matériels ayant une fonction outil, montés sur des véhicules porteurs

GARANTIES

Formule Essentiel :

- Dommages de causes internes
- Dommages de causes extérieures
- Garanties légales : *attentat ou acte de terrorisme, catastrophes naturelles*

Formule Sérénité : garanties en plus de celles dans le formule Essentiel

- Valeur à neuf : *indemnisation d'un matériel de moins de 3 ans si perdu ou détruit*
- Vol et tentative de vol
- Bris de glaces
- Frais et pertes : *pertes indirectes, frais de remorquage et de retirement, honoraires d'expert, pertes financières contractuelles de crédit-bail*
- *Frais location d'un matériel de remplacement*

En option :

- Frais supplémentaires d'exploitation après bris
- Contrat d'entretien/maintenance : maintenance pour vos engins et pour vos matériels de chantier : **vous bénéficiez d'une réduction sur le montant de la cotisation d'assurance de chacun des matériels entretenus**